CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique

VOYAGE SCOLAIRE – PROVENCE 2023

Référence MAPA_2022_V06

Identification du pouvoir adjudicateur

Collège de Mirepoix - SIRET 190 905 737 00010

1 Route de Limoux – 09500 Mirepoix

Tel : 05 61 68 14 80 - 0090013r-gest@ac-toulouse.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. Dominique AIMABLE, Proviseur du lycée de Mirepoix.

Responsable de l'exécution du marché : M. Adrien MALRAISON, gestionnaire du collège.

Comptable assignataire : M. Adrien MALRAISON, agent comptable du lycée de Mirepoix.

Article 1) Objet du marché

Le marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire en Provence, d'une durée de 3 jours, du 21 au 23 juin 2023, pour 26 élèves et 4 accompagnateurs.

Le présent marché comprend un lot unique, regroupant le transport, l'hébergement et toutes les activités. Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique.

Article 2) Description de la prestation

La prestation consiste à organiser un voyage scolaire en Provence, d'une durée de 3 jours, du 21 au 23 juin 2023, pour 26 élèves et 4 accompagnateurs.

Le trajet A/R et les différentes liaisons s'effectueront en autocar.

Les élèves seront répartis dans des chambres ou dortoirs non mixtes.

L'offre doit comprendre :

- Le transport et l'hébergement.
- La réservation et les droits d'entrée des visites prévues au programme.
- Une assurance annulation de groupe toutes causes doit être prévue, et une assurance annulation individuelle pour chaque participant.
- Tous les repas indiqués dans le programme ci-dessous.

Programme du séjour :

Jour 1 – Mercredi 21 juin 2023 – Mirepoix / Pont du Gard / Nimes	
Matin	Départ du collège de Mirepoix à 6h *Petit-déjeuner apporté par les participants.* Arrivée au Pont du Gard vers 10h. Visite libre du Pont du Gard, du musée et de Mémoires de Garrigue. *Déjeuner panier-repas apporté par les participants.*
Après-midi	Trajet vers Nîmes. Visite libre de la ville et des Arènes. *Transfert, installation, repas et nuit à l'hébergement*
Jour 2 – Jeudi 22 juin 2023 – Arles	
Matin	*Petit-déjeuner à l'hébergement.* Arrivée à Arles vers 10h. Visite libre du musée Arles Antique. *Déjeuner panier-repas fourni par l'hébergement*
Après-midi	Visite de l'amphithéâtre d'Arles, avec ateliers. *Repas et nuit à l'hébergement*
Jour 3 – Vendredi 23 juin 2023 – Camargue	
Matin	*Petit-déjeuner à l'hébergement.* Visite libre du parc ornithologique du Pont de Gau. Transfert vers Saintes Marie de la Mer *Panier repas pour le déjeuner fourni par l'hébergement*
Après-midi	Croisière sur le petit Rhône Visite libre du village Départ vers Mirepoix 17h Arrivée au collège de Mirepoix vers 21h.

Les repas du soir sont des repas complets (entrée, plat chaud et dessert). L'ensemble des repas devra respecter la règlementation liée à l'hygiène alimentaire dans les EPLE.

Article 3) Prix

Les montants sont exprimés en euros, hors taxes et TTC. Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif, comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées.

Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

Il devra être indiqué un tarif par participant, sur la base de 26 élèves et 4 accompagnateurs. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

La variation de prix en fonction d'une variation des effectifs élèves devra être indiquée.

Article 4) Paiement

Les factures devront être adressées au collège de Mirepoix, sous forme dématérialisée, via le portail Chorus Pro. Les paiements seront effectués par mandat administratif. Des acomptes pourront être prévus dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics locaux d'enseignement.

Article 5) Résiliation

Le présent marché peut être résilié dans les conditions prévues par les articles L 2195-1 à L 2195-6 du code de la commande publique.

Article 6) Litiges

Tout litige dans l'exécution du présent marché sera de la compétence du tribunal administratif de Toulouse.

A Mirepoix, le 6.1.2023

Pour le pouvoir adjudicateur,
Le Proviseur
Dominique AIMABLE

Le Proviseur